



Secrétariat du Conseil du Trésor
du Canada

Treasury Board of Canada
Secretariat

NORME DE CLASSIFICATION

AGRICULTURE

Catégorie Scientifique et Professionnelle

NORME DE CLASSIFICATION

AGRICULTURE

**CATÉGORIE SCIENTIFIQUE ET
PROFESSIONNELLE**

Publiée par:
Division de la classification,
des systèmes d'information sur
les ressources humaines et de la paye
Direction de la politique du personnel
1987

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1987

BULLETIN No./ N°: 47-87

Date of issue:	11 December/ décembre 1987	Page 1	de 2
Date de publication:			

SUBJECT: Revised Classification Standard for the Agriculture Group, Scientific and Professional Category

OBJET: Révision de la norme de classification du groupe de l'agriculture, catégorie scientifique et professionnelle

AUTHORITY

A revised Classification Standard for the Agriculture Group was approved in October, 1987 by the Secretary of the Treasury Board.

The revised standard supersedes that approved by Treasury Board Minute 706583 dated July, 1971.

IMPLEMENTATION

The effective date for implementation of the revision is August 1, 1987.

Positions affected by the revisions should now be formally reviewed.

AUTORISATION

Une version révisée de la norme de classification du groupe de l'agriculture a été approuvée en octobre 1987 par le secrétaire du Conseil du Trésor.

Cette norme de classification révisée remplace celle qu'avait approuvée le Conseil du Trésor en juillet 1971 (délibération du CT n° 706583).

MISE EN OEUVRE

La date d'entrée en vigueur de cette norme révisée est le 1^{er} août 1987.

Les postes touchés par les modifications apportées à cette norme devraient maintenant faire l'objet d'une révision officielle.

Distribution:

Deputy Heads, Heads of Agencies, Directors of Personnel, Libraries and Regional Offices of PSSRA I-I who have ordered the PMM, Chiefs of Classification, Heads of Bargaining Agents and Treasury Board (Internal). / Sous-chefs, chefs d'organismes, directeurs du personnel, bibliothèques et bureaux régionaux énumérés à l'annexe I-I de la LRTFP qui ont commandé le MGP, chefs de la classification, chefs des agents négociateurs et Conseil du Trésor (interne).

Bulletin expires: December/
Date-d'expiration du bulletin: décembre 1988

Ousrieta to: Eva K. Murray
Renespnsments: (613) 952-3187

NOTE: HOLDERS MAY DESTROY BULLETIN AFTER EXPIRY DATE.
NOTA: L'ABONNÉ POURRA DÉTRUIRE LE BULLETIN APRÈS LA DATE D'EXPIRATION.

AVAILABILITY

Additional copies of the revised standard may be purchased from:

Supply and Services Canada
Canadian Government Printing
Services
45 Sacré-Coeur Boulevard
Hull, Québec
K1A 0S7

Telephone: 997-2560

DISPONIBILITÉ

On peut se procurer des exemplaires supplémentaires de cette norme de classification révisée à l'adresse suivante:

Approvisionnement et Services
Canada
Services d'imprimerie du
gouvernement canadien
45, boulevard Sacré-Coeur
Hull (Québec)
K1A 0S7

Téléphone: 997-2560

ENQUIRIES

Enquiries should be directed to:

Eva K. Murray
Project Manager
Classification Policy and
Standards Section
Treasury Board Secretariat

Telephone: 952-3187

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Les demandes de renseignements doivent être adressées à:

Eva K. Murray
Gestionnaire de projet
Section de la politique et des
normes de classification
Secrétariat du Conseil du
Trésor

Téléphone: 952-3187

Le secrétaire adjoint,
Division de la classification, des systèmes d'information sur les ressources humaines et de
la paye

Lise Ouimet,
Assistant Secretary, Classification, Human Resources Information
Systems and Pay Division.

ATTACHMENT/
PIECE JOINTE

Classification Standard/Norme de classification
distributed only to/à ne distribuer qu'aux:
Deputy Heads, Heads of Agencies, Directors of Personnel, Heads of
Bargaining Agents and lists 13A and 13C/Sous-chefs, chefs
d'organismes, directeurs du personnel, chefs des agents négociateur
et listes 13A et 13C.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
INTRODUCTION	1
DÉFINITION DE LA CATÉGORIE	3
DÉFINITION DU GROUPE	4
FACTEURS	5
INDEX DES DESCRIPTIONS DES POSTES-REPÈRES	
par ordre ascendant de niveau	16
par ordre alphabétique	17
DESCRIPTION DES POSTES-REPÈRES	1.1

INTRODUCTION

La présente norme décrit le système qui doit être utilisé dans la classification des postes attribués au groupe de l'agriculture. Elle comprend une introduction, des définitions de la catégorie scientifique et professionnelle et du groupe d'occupations, la définition et les caractéristiques des facteurs, un sommaire des degrés et la description des postes-repères.

L'évaluation des emplois vise en définitive à déterminer leur valeur relative au sein de chaque groupe d'occupations. Un système de classification à cinq niveaux, tenant compte des différences marquées dans la difficulté du travail, a été conçu pour le groupe de l'agriculture. Tous les postes d'un même niveau sont considérés d'égale difficulté.

Facteurs

Cinq facteurs régissent l'évaluation et l'attribution d'un niveau de classification des postes:

- nature des travaux
- complexité du travail
- responsabilités professionnelles
- responsabilités administratives
- portée des recommandations et des activités

Chaque facteur est suivi d'une description qui souligne les particularités du travail des postes faisant partie du groupe. Une liste de caractéristiques accompagne chaque facteur. Ces caractéristiques indiquent les particularités du travail dont il faut tenir compte pour évaluer un poste par rapport à un facteur particulier. Chaque caractéristique décrit les exigences minimales et maximales. Les caractéristiques du facteur servent à s'assurer que toutes les particularités du travail d'un poste sont prises en considération.

Étant donné la nature et la diversité des postes du groupe, il est impossible de donner, pour tous les degrés des facteurs, des définitions significatives qui décriraient et feraient ressortir la difficulté croissante du travail du degré le plus bas au plus élevé. Par conséquent, les aspects principaux des degrés représentent les particularités du travail communes à presque tous les postes de ces niveaux.

Les degrés, du deuxième au cinquième, de chaque facteur sont illustrés par une ou plusieurs descriptions des postes-repères.

Postes-repères

Les descriptions des postes-repères servent d'exemples pour les degrés de chaque facteur et les niveaux du système de classification. Tous les postes-repères comprennent un titre descriptif, un énoncé des principales fonctions et un ensemble de particularités décrivant les aspects principaux du travail d'un poste, par rapport aux caractéristiques de chacun des cinq facteurs. Les particularités mettent en lumière l'application du système d'évaluation aux fonctions et aux responsabilités des postes-repères et indiquent le degré attribué aux postes pour chaque facteur. Un niveau de classification est attribué à chaque poste-repère.

Utilisation de la norme

L'application de la présente norme de classification comprend six étapes:

Agriculture

1. Étude de la description du poste pour s'assurer que l'on comprend bien les fonctions du poste dans son ensemble et la nature des fonctions et des responsabilités dans la mesure où elles se rattachent aux caractéristiques de chaque facteur. On étudie aussi le rapport entre le poste à l'étude et d'autres postes de niveaux inférieurs et supérieurs au sein de l'organisation.
2. Confirmation de l'appartenance du poste à la catégorie et au groupe en se reportant aux définitions et aux descriptions des postes inclus et des postes exclus.
3. Attribution du degré provisoire de chaque facteur du poste faisant l'objet de l'évaluation en tenant compte des fonctions et des responsabilités du poste par rapport aux descriptions des exigences de chaque caractéristique de facteur et aux aspects principaux des degrés du facteur; on détermine ensuite si la difficulté du travail est égale, supérieure ou inférieure à un degré qui est décrit. Les particularités du travail du poste à l'étude doivent se rattacher à l'ensemble des aspects principaux des degrés dans leur contexte intégral, non à des mots ou à des expressions isolés.
4. Confirmation du degré provisoire par comparaison aux descriptions des postes-repères.
5. Fixation du niveau du poste déterminée par le degré attribué au poste pour au moins trois des cinq facteurs. Lorsqu'un degré ne prédomine pas, les évaluateurs doivent comparer l'ensemble de l'emploi avec les descriptions des postes-repères et décider du niveau qui, dans l'ensemble, correspond le mieux aux fonctions et aux responsabilités du poste.
6. Mise en parallèle du poste avec les descriptions des postes-repères attribués au même niveau pour vérifier le bien-fondé du niveau choisi.

DÉFINITION DE LA CATÉGORIE

Les catégories professionnelles sont abrogées depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la réforme de la fonction publique (LRFP), le 1er avril 1993. Par conséquent, les définitions des catégories professionnelles ont été enlevées des normes de classification.

DÉFINITION DU GROUPE

À des fins d'attribution des groupes professionnels dans le Groupe Sciences appliquées et examen des brevets, il est recommandé d'utiliser [la définitions du groupe professionnel](#) et [la table de correspondance des sous-groupes professionnels](#) qui indiquent les définitions du groupe et des sous-groupes de 2005 et les énoncés correspondant sur les postes inclus et les postes exclus. Elles permettent de rattacher les éléments pertinents de la définition générale du sous-groupe professionnel de 2005 à chaque norme de classification.

AGRI CULTUREFACTEURS

NATURE DES TRAVAUX

COMPLEXITÉ DU TRAVAIL

RESPONSABILITÉS PROFESSIONNELLES

RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES

PORTÉE DES RECOMMANDATIONS ET DES ACTIVITÉS

NATURE DES TRAVAUX

Ce facteur sert à évaluer les difficultés du travail en fonction de ses objectifs et de son ampleur, de la diversité des activités, et de l'envergure de la planification et de la direction du travail.

Lorsqu'ils évaluent les postes d'après ce facteur, les appréciateurs doivent tenir compte des caractéristiques suivantes:

Les objectifs fixés par d'autres à l'égard de la direction du travail, s'échelonnant

- des objectifs et des instructions relatifs à l'accomplissement de chaque tâche,
- aux objectifs décrits en termes de politique.

L'ampleur du travail, s'échelonnant

- d'une partie ou d'une phase d'un projet ou d'une étude, ou d'un travail permanent exigeant une recherche limitée dans le cadre d'un seul domaine de spécialisation,
- à un programme complet comprenant plusieurs études effectuées simultanément dans le cadre d'une vaste gamme de domaines de spécialisation et exigeant habituellement des recherches très poussées.

La diversité des activités, s'échelonnant

- d'une suite de tâches comprenant un nombre limité d'activités ayant beaucoup d'affinités entre elles,
- à une vaste gamme d'activités scientifiques et administratives qui, dans l'ensemble, diffèrent les unes des autres.

L'envergure de la planification et de la direction du travail, s'échelonnant

- de la planification des principes conceptuels et de l'utilisation de techniques dans l'accomplissement de tâches clairement définies,
- à la planification, à la coordination et à la mise en oeuvre d'un programme et à la participation à l'élaboration d'une politique.

NATURE DES TRAVAUX

Degrés	Descriptions des postes-repères		
	N°		Page
<p>Le travail s'effectue habituellement dans le cadre d'un seul domaine de spécialisation; il comprend soit la direction de travaux permanents en laboratoire ou sur le terrain, soit une suite d'études qui sont reliées les unes aux autres dans le cadre d'un projet plus vaste, exigeant des recherches plus ou moins poussées dans les limites des travaux attribués. Les activités, qui diffèrent les unes des autres sous plusieurs aspects, comprennent l'étude, l'observation et l'analyse de la production, de la transformation et de la commercialisation des denrées agricoles; la répartition du travail; la surveillance du personnel de soutien et l'offre de conseils. Des principes conceptuels sont élaborés et des méthodes sont mises au point en vue de s'assurer que le travail permettra d'atteindre des objectifs clairement énoncés.</p>	1		
<p>Le travail s'effectue habituellement dans le cadre d'un certain nombre de domaines de spécialisations connexes; il comprend une ou plusieurs études approfondies, ou un ou plusieurs projets entrepris simultanément, exigeant des recherches plus ou moins poussées. Les activités, qui diffèrent les unes des autres sous plusieurs aspects, comprennent l'organisation, le contrôle et la surveillance du travail d'un personnel subalterne affecté à des travaux d'analyse et de recherche; le contrôle des fonds, des installations et d'autres ressources; l'offre de conseils et la coordination du travail avec d'autres activités. Il faut planifier des projets, cerner des problèmes, élaborer des principes conceptuels et répartir le travail en vue d'atteindre des objectifs définis d'une façon générale dans le cadre des servitudes financières ou d'autres natures.</p>	2	<p>1 Agent de programme de district, importation/exportation des produits végétaux</p> <p>2 Agent de programme de district, Produits végétaux et pesticides</p>	<p>1.2</p> <p>2.2</p>
	3	<p>3 Agent régional de programme, Normes de classement, bestiaux</p> <p>4 Agent régional de programme, Aliments du bétail et engrais chimiques</p>	<p>3.2</p> <p>4.2</p>
	4	5 Gestionnaire régional, London	5.2
	5	<p>6 Agent régional de programme, Alberta, Produits végétaux</p> <p>7 Directeur associé, Produits laitiers</p>	<p>6.2</p> <p>7.2</p>
<p>Le travail s'effectue dans le cadre d'une vaste gamme de domaines connexes de spécialisation exigeant des recherches plus ou moins poussées et comprenant l'ensemble ou une partie importante d'un programme. Les activités, qui diffèrent les unes des autres sous la plupart de leurs aspects, comprennent l'évaluation et le pouvoir de décision, ou l'élaboration de recommandations au sujet de projets présentés; l'étude de la portée de la progression des travaux dans l'optique des objectifs du programme; l'orientation sur la façon d'aborder certains problèmes complexes; la participation à l'élaboration, à la direction et à la coordination d'un programme; la participation à des activités d'envergure nationale et internationale. Le programme est mis en oeuvre en définissant les projets et en fixant les lignes directrices administratives et financières en vue d'atteindre les objectifs du programme dans le cadre des servitudes financières ou d'autres natures.</p>	6		

COMPLEXITÉ DU TRAVAIL

Ce facteur est utilisé pour évaluer la difficulté du travail en fonction de la nature des renseignements et des données utilisés, des influences extérieures au travail, de la nature et de la raison des relations avec autrui et de l'exigence touchant la mise en oeuvre ou l'élaboration de principes conceptuels, de pratiques et de techniques, et de l'utilisation de connaissances théoriques et d'autres connaissances relatives au domaine du sujet.

Lorsqu'ils évaluent les postes d'après ce facteur, les appréciateurs doivent tenir compte des caractéristiques suivantes:

La disponibilité des renseignements et des données, et les difficultés qui se présentent pour les obtenir, s'échelonnant

- des renseignements et des données fournies par des publications scientifiques et à partir d'autres sources facilement accessibles,
- à la sélection de renseignements et de données obtenus avec difficulté de sources peu connues, ou exigeant soit la création de sources, soit des recherches et des études approfondies;

La nature des renseignements et des données s'échelonnant

- de renseignements nettement définis qui peuvent être facilement vérifiés ou qui ont été vérifiés par d'autres,
- à des renseignements et à des données contradictoires dont l'obtention et l'utilisation exigent une grande ingéniosité ou un grand discernement, et qui ne peuvent être vérifiés qu'à la suite de recherches ardues;

La nécessité de nouer des relations avec autrui, s'échelonnant

- des discussions avec des personnes partageant des intérêts similaires en vue d'échanger ou d'obtenir des renseignements,
- aux discussions avec des personnes professant des opinions divergentes, en vue de s'entendre sur des questions touchant l'industrie agricole canadienne;

Le besoin d'élaborer ou de mettre en oeuvre des principes conceptuels, des pratiques et des techniques, s'échelonnant

- de la mise en application de principes conceptuels, de pratiques et de techniques classiques touchant un domaine restreint du sujet,
- à l'élaboration de concepts, de nouveaux moyens d'aborder les tâches, de nouvelles pratiques et techniques touchant une gamme de domaines du sujet;

Le besoin d'utiliser des connaissances théoriques et pratiques, s'échelonnant

- d'une connaissance approfondie des principes et des théories d'une discipline et une certaine expérience des pratiques de cette discipline,
- à une connaissance spécialisée des principes, des théories, et des pratiques d'une discipline, ainsi que des connaissances approfondies dans des domaines connexes.

COMPLEXITÉ DU TRAVAIL

Degrés		Descriptions des postes-repères	
	1	<u>N°</u>	<u>Page</u>
<p>Le travail exige une sélection des renseignements et des données que l'on se propose d'utiliser et qui sont recueillis par l'observation ou l'obtention directes, ou à partir d'autres sources. Les données sont vérifiées et les contradictions levées. L'obtention et l'échange de renseignements et la discussion de problèmes exigent d'entretenir des relations avec d'autres personnes travaillant dans le domaine de la spécialisation ou dans des domaines connexes. Des principes conceptuels sont mis au point et des problèmes sont résolus grâce à une connaissance approfondie des principes, des théories et des pratiques d'une discipline et à l'adaptation de diverses pratiques et techniques. Le travail exige habituellement une familiarité avec les pratiques dans des domaines connexes.</p>	2	1 Agent de programme de district, importation/exportation des végétaux 2 Agent de programme de district, Produits végétaux et pesticides	1.2 2.2
	3	Agent régional de programme, Normes de classement, bestiaux Agent régional de programme, Aliments du bétail et engrais chimiques	3.2 4.2
	4	Gestionnaire régional, London	5.2
<p>Le travail exige la direction de la collecte, de la sélection et de la validation de données qui doivent servir à l'analyse des propositions; l'orientation de la planification et la mise en oeuvre d'un programme et l'interprétation et la transformation d'objectifs généraux en projets distincts touchant l'élaboration et la mise en oeuvre du programme de travail. La participation à des réunions, où s'échangent des idées et se négocient des ententes qui peuvent grandement influencer sur un programme et sur l'industrie agricole canadienne, exige le maintien de relations avec des spécialistes et des fonctionnaires au niveau national et international. De nouveaux concepts et moyens d'aborder les tâches sont élaborés et des problèmes résolus grâce à des connaissances supérieures des principes, des théories et des pratiques d'une discipline et à une connaissance approfondie des domaines et des sujets connexes.</p>	5	Gestionnaire régional de programme, Alberta, Production et protection des végétaux Directeur associé, Produits laitiers	6.2 7.2
	6		

RESPONSABILITÉS PROFESSIONNELLES

Ce facteur est utilisé pour évaluer la difficulté du travail en fonction des capacités professionnelles acquises lorsqu'il s'agit de diriger. Il est également utilisé pour évaluer l'esprit de discernement dans le domaine professionnel lorsqu'il s'agit d'interpréter les résultats et les conclusions, et de donner des conseils.

En procédant à l'évaluation des postes d'après ce facteur, les appréciateurs doivent tenir compte des caractéristiques suivantes:

Les capacités professionnelles pour diriger, s'échelonnant

- de l'orientation à donner au cours de l'exécution des travaux,
- à l'orientation sur la nature et les objectifs d'un programme;

Le besoin d'interpréter les résultats du travail, s'échelonnant

- de l'assurance que les observations personnelles sont significatives et logiques,
- à l'évaluation des conclusions et des recommandations des autres en vue de déterminer le besoin d'étendre ou de modifier un programme;

Le besoin de donner des conseils, s'échelonnant

- de l'offre de conseils aux collègues et au personnel de soutien sur des sujets étroitement reliés au travail,
- à l'offre de conseils autorisés, touchant divers domaines de sujets d'intérêt national ou international, à d'autres spécialistes ou à des fonctionnaires supérieurs.

RESPONSABILITÉS PROFESSIONNELLES

Degrés	Descriptions des postes-repères	Page
<p>Les objectifs des travaux sont clairement définis et une orientation professionnelle est reçue au sujet de situations inhabituelles. Le travail accompli, les conclusions et les recommandations sont revues quant à leur logique et leur validité. Le travail d'un personnel professionnel et de soutien est revu en cours d'exécution et à son achèvement afin de déterminer l'efficacité des méthodes et des techniques. Les résultats des études sont interprétés en vue de déterminer leur portée sur la poursuite d'objectifs déterminés et d'activités connexes. Des conseils sont donnés aux collègues, aux collaborateurs et au personnel de soutien en ce qui a trait au travail dans le cadre de son domaine de spécialisation.</p>	<p>1 No</p> <p>2</p> <p>1 Agent de programme de district, Importation/exportation produits végétaux</p> <p>2 Agent de programme de district, Produits végétaux et pesticides</p> <p>3 Agent régional de programme, Normes de classement, bestiaux</p> <p>4 Agent régional de programme, Aliments du bétail et engrais chimiques</p>	<p>1.3</p> <p>2.2</p> <p>3.2</p> <p>4.2</p>
<p>Les objectifs des travaux sont énoncés en termes généraux et une orientation professionnelle est reçue au sujet des conséquences que peuvent entraîner des problèmes inhabituels. Les recommandations et les conclusions sont revues quant à leur pertinence par rapport aux objectifs visés et aux directives données. Le travail d'un personnel subalterne, de collègues et d'autres scientifiques est évalué en fonction de leur façon d'aborder les tâches, de la valeur de leurs jugements et du degré de perfection auquel ils parviennent. Les résultats des études sont interprétés en vue de déterminer l'incidence des conclusions et des recommandations sur les objectifs de projets ou d'études personnels, et sur des activités scientifiques et autres de l'extérieur. Des conseils sur des problèmes et des théories dans des domaines connexes sont donnés à d'autres spécialistes et fonctionnaires; les conseils donnés dans son propre domaine de spécialisation sont considérés comme faisant autorité.</p> <p>Les objectifs du travail sont reçus sous forme d'énoncés de politique et d'interprétation de politique. L'orientation professionnelle n'est généralement pas disponible. Les résultats de son travail, ses conclusions et ses recommandations sont évalués par rapport à la politique et à d'autres contraintes. Le travail délégué à un personnel professionnel subalterne est étudié en fonction de l'atteinte des objectifs dans le cadre de lignes directrices établies et des servitudes apportées aux ressources. Les résultats des études, les conclusions et les recommandations sont interprétés en vue de déterminer leur portée générale sur les activités scientifiques et autres, aux niveaux ministériel, national et international. Des conseils et des recommandations autorisés touchant un certain nombre de domaines connexes de spécialisation qui contribuent de façon constructive à l'élaboration d'un programme sont fournis à d'autres spécialistes et fonctionnaires supérieurs.</p>	<p>4</p> <p>5 Gestionnaire de district, London</p> <p>5</p> <p>6 Gestionnaire régional de programme, Alberta, Production et protection des végétaux</p> <p>7 Directeur associé, Produits laitiers</p> <p>6</p>	<p>5.3</p> <p>6.3</p> <p>7.3</p>

RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES

Ce facteur est utilisé pour évaluer la difficulté du travail selon les responsabilités touchant la gestion du personnel, l'administration des ressources et la coordination du travail avec celui d'autres organismes.

Lorsqu'ils procèdent à l'évaluation des postes selon ce facteur, les appréciateurs doivent tenir compte des caractéristiques suivantes:

La responsabilité de l'engagement des ressources ministérielles s'échelonnant

- de son emploi du temps et de l'utilisation des installations,
- à la planification, au contrôle et à l'approbation des fonds en vue de la réalisation des programmes;

La responsabilité du contrôle du personnel s'échelonnant

- de l'attribution occasionnelle du travail à un personnel de soutien affecté à la réalisation d'un programme,
- à la direction d'un personnel nombreux affecté à la réalisation de plusieurs programmes;

La responsabilité de la coordination administrative du travail accompli à l'intention d'autres sections organiques, ou de concert avec elles, s'échelonnant

- de la coordination d'une variété d'activités diverses avec celles des autres personnes,
- à la coordination d'une vaste gamme d'activités avec celles des autres organismes.

RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES

Degrés		Descriptions des postes-repères	
		N°	<u>Page</u>
	1	1 Agent de programme de district, Importation/exportation des végétaux	1.3
		2 Agent de programme de district, Produits végétaux et pesticides	2.2
Le travail exige l'attribution de tâches à un personnel de spécialistes subalternes et de soutien, la planification de l'utilisation des installations et la coordination d'activités qui diffèrent entre elles sous plusieurs aspects comparativement à celles des autres.	2	3 Agent régional de programme, Normes de classement, bestiaux	3.3
		4 Agent régional de programme, Aliments du bétail et engrais chimiques	4.3
	3		
Le travail exige la surveillance d'un personnel professionnel et de soutien, l'évaluation des coûts, le contrôle et la coordination de calendriers de projets, les affectations et les dépenses de fonds budgétés, ainsi que la coordination des activités qui diffèrent entre elles sous de nombreux aspects comparativement à celles des autres.	4	6 Gestionnaire régional de programme, Alberta, Production et protection des végétaux	6.3
		7 Directeur associé, Produits laitiers	7.3
	5	5 Gestionnaire de district, London	5.3
Le travail exige la direction d'un personnel nombreux formé de spécialistes et de membres des autres groupes d'occupation, l'évaluation d'analyses coûts-avantages, la direction de la préparation et de l'administration de budgets et la coordination d'activités qui diffèrent entre elles pour la plupart des aspects comparativement à celles des autres.	6		

PORTÉE DES RECOMMANDATIONS ET DES ACTIVITÉS

Ce facteur est utilisé pour mesurer l'effet des recommandations et des activités sur le travail du ministère et l'industrie agricole canadienne.

Lorsqu'ils procèdent à l'évaluation des postes selon ce facteur, les appréciateurs doivent tenir compte des caractéristiques suivantes:

- l'effet des recommandations et des activités sur le travail du ministère s'échelonnant
- des renseignements et des résultats touchant la poursuite d'études, de projets ou d'un travail continu,
 - aux décisions et aux recommandations concernant l'élaboration, l'amorce, la poursuite et l'exécution d'un programme;

l'effet des recommandations et des activités relatives à l'industrie agricole canadienne s'échelonnant

- des renseignements et des résultats normalement vérifiés par le superviseur avant d'atteindre la clientèle du ministère,
- aux décisions et aux recommandations ayant des conséquences sur le développement économique ainsi que sur la création et la survie des industries et des commerces agricoles nationaux.

PORTÉ DES RECOMMANDATIONS ET DES ACTIVITÉS

Degrés		Descriptions des postes-repères	
	1	<u>N°</u>	<u>Page</u>
Les recommandations, les conseils ou les résultats concernant le travail influent sur le travail permanent, sur les projets ou les études ultérieures dans des domaines propres ou connexes, et influent sur l'évolution de l'industrie ou du commerce agricole.	2	1 Agent de programme de district, Importation/ exportation des végétaux 2 Agent de programme de district, Produits végétaux et pesticides	1.3 2.2
	3	3 Agent régional de programme, Normes de classement des bestiaux 4 Agent régional de programme, Aliments du bétail et engrais chimiques	3.3 4.3
Les recommandations, les conseils ou la consultation influent sur l'élaboration et les modifications d'un programme, ainsi que sur l'amorce et la direction des activités constituant un projet; ils contribuent de façon marquée à la création et à la survie d'industries ou de commerces agricoles et à l'amélioration des services de contrôle de la qualité.	4	5 Gestionnaire de district, London 6 Gestionnaire régional de programme, Alberta, Production et protection des végétaux	5.3 6.3
	5	7 Directeur associé, Produits laitiers	7.3
Les recommandations, les décisions, les conseils ou les consultations influent sur l'élaboration d'une politique touchant un programme et sur l'amorce et la poursuite de projets qui composent un programme; les répercussions sur le développement économique, la création et la survie d'industries ou de commerces agricoles nationaux sont considérables.	6		

INDEX DES DESCRIPTIONS DE POSTES-REPÈRES

Par ordre ascendant des niveaux

<u>NI VEAU</u>	<u>N°_DU</u> <u>POSTES-REPÈRE</u>	<u>TITRE DESCRIPTIF</u>	<u>GT</u>	<u>C</u>	<u>RP</u>	<u>RA</u>	<u>P</u>
2	1	Agent de programme de district, Production et protection des végétaux	2	2	2	1	2
2	2	Agent de programme de district, Produits végétaux et pesticides	2	2	2	1	2
3	3	Agent régional de programme, Normes de classement des bestiaux	3	3	3	2	3
3	4	Agent régional de programme, Aliments du bétail et engrais chimiques	3	3	3	2	3
4	5	Gestionnaire de district, London	4	4	4	5	4
5	6	Gestionnaire régional de programme, Production et protection des végétaux	5	5	5	4	4
5	7	Directeur associé, Produits Laitiers	5	5	5	4	5

INDEX DES DESCRIPTIONS DE POSTES-REPÈRES

Par ordre alphabétique

<u>TITRE DESCRIPTIF</u>	<u>NIVEAU</u>	<u>N° DU POSTE-REPÈRE</u>	<u>PAGE</u>
Agent de programme de district, Production et protection des végétaux	2	1	1.1
Agent de programme de district, Produits végétaux et pesticides	2	2	2.1
Agent régional de programme, Aliments du bétail et engrais chimiques	3	4	4.1
Agent régional de programme, Normes de classement des bestiaux	3	3	3.1
Directeur associé, Produits laitiers	5	7	7.1
Gestionnaire de district, London	4	5	5.1
Gestionnaire régional de programme, Production et protection des végétaux	5	6	6.1

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 1

Niveau: 2

Titre descriptif: Agent de programme de district
Production et protection des végétaux

Sous l'autorité du gestionnaire du district:

Planifier et évaluer la mise en oeuvre des activités d'inspection et d'application des règlements pour s'assurer que toutes les plantes et tous les produits végétaux introduits sur le marché du district ou qui en sortent sont conformes aux règlements, à la Loi de la quarantaine des végétaux, à la Loi sur la marine marchande du Canada et à la Loi relative aux semences. Examiner les données fournies par le système intégré de gestion. Déterminer le rendement du district par genre d'activité en fonction des résultats du travail attendu. Identifier les contradictions, analyser les facteurs qui les ont causées, proposer au gestionnaire du district et à l'agent régional du programme des méthodes pour aplanir les contradictions comme, par exemple, des changements à apporter aux priorités, l'affectation des ressources humaines, la formation du personnel et l'attribution de matériel. À la lumière des activités de l'inspection et de l'application des règlements au cours des années précédentes et courante, recommander des plans de travail en vue de leur incorporation aux plans régionaux.

Procéder à un examen visuel et recueillir des échantillons (en collaboration avec le personnel de Douanes Canada et de Santé des animaux) des produits qui arrivent par fret aérien, bagages, machinerie, conteneurs et véhicules, pour empêcher l'introduction au Canada d'agents qui présentent des risques et/ou qui peuvent être mis en quarantaine. Conjointement avec Douanes Canada et Santé des animaux, élaborer un plan et une méthodologie de l'échantillonnage.

Procéder à des inspections et élaborer des plans d'inspection pour les minoteries, et des transporteurs de produits d'exportation (par ex., les wagons ou conteneurs de grains) pour s'assurer que les règlements phytosanitaires des pays importateurs sont respectés et que les plantes et les produits végétaux ne présentent pas de signes d'infestation par les insectes ou de contamination par des matières étrangères. Négocier l'attribution des ressources avec le gestionnaire du district, donner des conseils et des orientations au personnel affecté à l'activité, et s'assurer que les objectifs du travail sont atteints.

Inspecter les semences, examiner les échantillons, vérifier la documentation, comme les permis, les certificats phytosanitaires et les déclarations spéciales. Prendre la décision d'autoriser l'expédition des semences, d'en prescrire le traitement ou d'en refuser l'entrée.

Recommander le traitement des plantes ou des denrées céréaliers contaminées et surveille les opérations de traitement par les fumigateurs du secteur privé. Vérifier la conformité et l'efficacité des produits utilisés et les méthodes d'arrosage. S'assurer que les problèmes ont été éliminés à la suite des traitements.

Observer et vérifier l'application des programmes de contrôles chimiques et biologiques par les producteurs dans le but d'anéantir ou de maîtriser les virus nuisibles aux plantes, les insectes et les maladies (par ex., le virus des fruits arboricoles, la spongieuse, la tumeur du collet).

Préparer des enquêtes spéciales pour déterminer l'existence ou l'étendue d'infestation par les insectes ou l'importance de ces infestations, ou pour déceler la transmission d'infections aux ressources agricoles ou sylviicoles du district. Coordonner la participation du personnel technique du district à ces enquêtes. Assembler et analyser les résultats, et recommander des alternatives pour les futures activités.

Mener des enquêtes spéciales pour identifier et maîtriser les menaces sérieuses de maladies. Vérifier les problèmes suspects, identifier la nature des problèmes et les solutions à ces problèmes, prendre les mesures correctives et s'assurer que les problèmes ont été éliminés à court et à long terme. Par exemple, en cas de traitement contre une infestation causée par la spongieuse, délimiter l'aire d'infestation, déterminer le produit d'arrosage approprié, appliquer le programme de contrôle des pulvérisations et des produits chimiques, procéder à une seconde enquête pour vérifier l'efficacité du traitement et contrôler les communications relatives à l'opération.

Donner des conseils au personnel technique du district sur l'observation, constante et régulière, des règlements et des procédés. Expliquer à l'industrie, aux organismes intéressés, à d'autres ministères et au grand public, la Loi, les règlements, les politiques et les directives en vigueur ou en projet, et en donner l'interprétation. Discuter des résultats des inspections, des enquêtes et des investigations avec les cadres de l'industrie. Expliquer les mesures correctives qui s'imposent.

Élaborer un plan annuel de travail portant sur la vérification du personnel technique. Accompagner les inspecteurs au cours de leurs tournées et porter un jugement sur leur rendement. Identifier les besoins de formation du personnel, donner une formation sur le tas, et faire passer des examens. Diriger la formation dans des disciplines telles que les méthodes d'inspection et les techniques de la quarantaine, et donner des cours sur les propriétés des toxiques et des fumigènes utilisés dans le traitement des aires d'inspection et sur les dangers que présentent ces produits.

Recommander des changements aux projets de travail et aux techniques et méthodes d'inspection, d'enquête et d'investigation. Travailler en collaboration avec des représentants du secteur privé et des collègues des services municipaux, des ministères provinciaux et d'autres ministères fédéraux.

Degré/
points

Parti cul ari tés

Nature des travaux

2

Les objectifs des travaux sont clairement définis dans les plans de travail du district et sont dans le cadre des buts régionaux. Le travail implique des efforts continus dans deux domaines de spécialité, soit l'entomologie et la pathologie, et dans une activité de programme, celle de l'inspection. Il implique aussi diverses activités connexes de nature scientifique, telles que le contrôle des inspections et l'application des règlements en ce qui concerne les plantes et les produits végétaux, et l'inspection des minoteries, des entrepôts et des transporteurs de produits d'exportation. Le travail exige l'organisation d'investigation de pratique courante et d'enquêtes sur les produits d'importation et d'exportation.

Compl exi té

2

Le travail exige l'utilisation de données que l'on trouve facilement dans les lois, règlements, directives, communiqués et publications scientifiques. L'information sur les parasites et les maladies n'est pas toujours nettement définie, mais on peut l'élucider en se référant aux administrations centrales régionales. Le travail exige également un échange de renseignements concernant l'interprétation des méthodes d'inspection avec le personnel du ministère, les courtiers en douanes et l'industrie. On aborde de façon conventionnelle le travail relatif aux deux domaines de l'entomologie et de la pathologie. Le travail exige une connaissance des principes et des théories de l'entomologie et de la pathologie.

Degré/
points

Responsabilités professionnelles

2

Une orientation est donnée à la suite des examens quotidiens et hebdomadaires des résultats en fonction des activités attendues dans le cadre du programme du district. Il faut évaluer le travail du personnel technique du ministère pour s'assurer que les normes sont appliquées. Il faut faire des recommandations en vue de modifier les pratiques opérationnelles telles que l'établissement du calendrier ou l'organisation des inspections. Il faut donner des conseils au personnel technique et à l'industrie sur l'interprétation et l'application des règlements et sur les méthodes de résolution des problèmes.

Responsabilités administratives

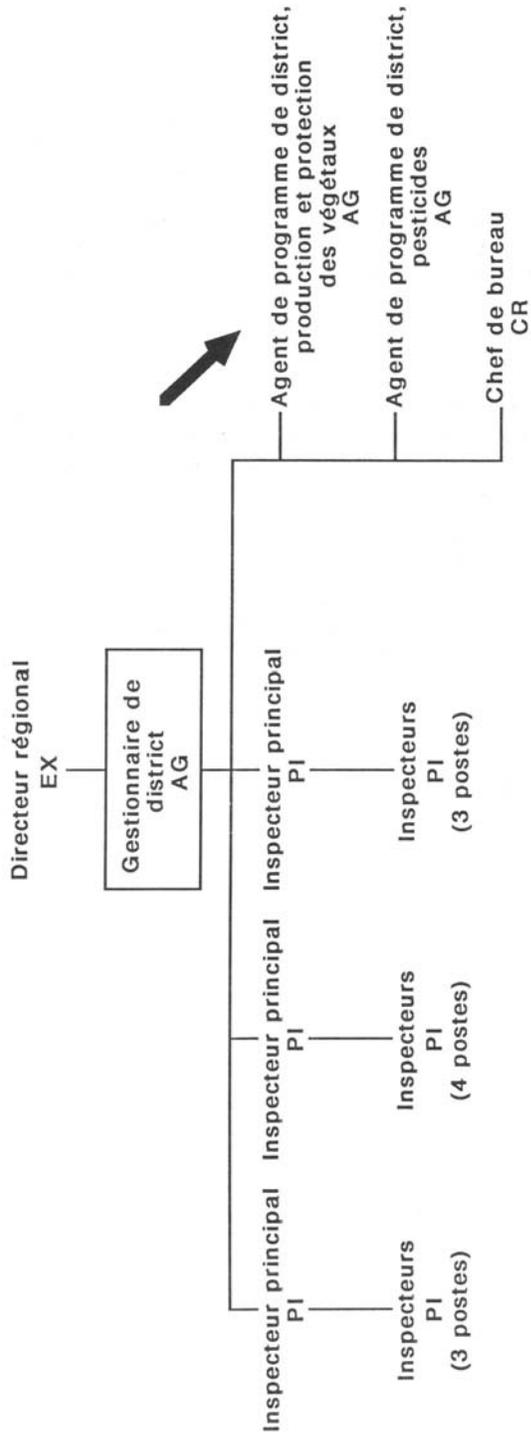
1

Il faut utiliser les installations et, parfois, attribuer des tâches à d'autres employés. Il faut coordonner les activités avec le personnel technique du district, les organismes commerciaux, les importateurs, les exportateurs, les transportateurs, les pépiniéristes, les courtiers en douanes et d'autres ministères.

Portée des recommandations et des activités

2

Les renseignements et les résultats influent sur la réalisation du programme, la marche des industries ou des commerces agricoles, et la qualité des marchandises dans plusieurs domaines du programme dans les limites du district que couvre le titulaire du poste.



DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 2

Niveau: 2

Titre descriptif: Agent de programme de district
Produits végétaux et pesticides

Sous l'autorité du gestionnaire du district:

Planifier et évaluer la mise en oeuvre des activités d'inspection et d'application des règlements pour s'assurer que l'ensemble des semences, des aliments du bétail, des engrais chimiques et des produits de lutte contre les parasites sont conformes aux règlements, à la Loi relative aux semences, à la Loi relative aux aliments du bétail et sur les engrais chimiques et à la Loi sur l'indemnisation pour dommages causés par les pesticides. Examiner les données fournies par le système intégré de gestion. Étudier le rendement du district par genre d'activité en fonction des résultats du travail attendu. Identifier les contradictions, analyser les facteurs qui les ont causées, proposer au gestionnaire du district et au gestionnaire régional du programme des méthodes pour aplanir les contradictions, comme, par exemple, des changements à apporter aux priorités, l'affectation des ressources humaines, la formation du personnel et l'attribution de matériel. À la lumière des activités de l'inspection et de l'application des règlements au cours des années précédentes et courante, recommander des plans de travail en vue de leur incorporation aux plans régionaux.

Élaborer des enquêtes spéciales et des investigations destinées à évaluer les conséquences de la bonne ou de la mauvaise utilisation des produits de lutte contre les parasites. Organiser et superviser la sélection des échantillons en cas de mauvais emploi. Avoir des entretiens avec des producteurs et des habitants des régions où se font les enquêtes biologiques. Assembler et analyser les résultats et recommander des alternatives pour les activités futures.

Donner des conseils de nature scientifique et technique et des renseignements sur la réglementation au personnel technique du district, aux agents d'autres ministères fédéraux et provinciaux, tels Santé et Bien-être social Canada et Environnement Canada, aux représentants de l'industrie et au grand public afin de pouvoir trouver des solutions à des problèmes et pour s'assurer que les lois, les règlements, les programmes, les politiques et les procédés sont compris et appliqués uniformément.

Surveiller et évaluer le personnel de la catégorie technique du district sur la constance et la régularité dont ce personnel fait preuve dans la mise en application des règlements et des procédés. Expliquer à l'industrie, aux organismes intéressés, à d'autres ministères et au grand public, la loi, les règlements, les politiques et les directives en vigueur ou en projet et en donner l'interprétation. Discuter des résultats des inspections, des investigations et des enquêtes avec les cadres de l'industrie, les producteurs et des fonctionnaires d'autres ministères. Expliquer les mesures correctives qui s'imposent. Recommander d'engager des poursuites judiciaires lorsque jugé nécessaire. Recommander des changements aux projets des travaux et aux techniques et méthodes d'inspection, d'investigation et d'enquête. Travailler en collaboration avec des représentants du secteur privé et des collègues des services municipaux, des ministères provinciaux et d'autres ministères fédéraux.

Élaborer un plan de travail annuel portant sur la vérification du personnel technique du ministère. Accompagner les inspecteurs au cours de leurs tournées et porter un jugement sur leur rendement. Identifier les besoins de formation du personnel, donner une formation sur le tas, et faire passer des examens. Diriger la formation dans des disciplines telles que les méthodes d'inspection, les propriétés des pesticides, les techniques d'échantillonnage et l'identification des échantillons qui serviront comme pièces à conviction et pour des travaux de laboratoire.

<u>Particularités</u>	<u>Degré/ points</u>
<p><u>Nature des travaux</u></p> <p>Les objectifs des travaux sont clairement définis dans les plans de travail du district et sont dans le cadre des buts régionaux. Le travail implique des efforts continus dans deux domaines de spécialité, soit la pathologie des plantes et la chimie, et dans plusieurs activités de programme, celles de l'inspection, de l'application des règlements, de la conformité et de la consultation. Il implique aussi, diverses activités connexes de nature scientifique, telles que les programmes d'inspection, d'application des règlements et de conformité pour les semences, les aliments du bétail, les engrais chimiques et les produits de lutte contre les parasites. Le travail exige également l'organisation d'inspections d'enquêtes et d'application des règlements de pratique courante et d'enquêtes.</p>	2
<p><u>Complexité</u></p> <p>Le travail exige l'utilisation de renseignements sur les plantes que l'on peut facilement se procurer dans les manuels, et l'utilisation de renseignements sur les pesticides que l'on peut obtenir des autres directions générales du ministère. L'information relative aux plantes et aux pesticides a été vérifiée par d'autres membres du ministère. Le travail exige également un échange de renseignements sur les investigations et les projets avec le personnel du ministère, les producteurs et l'industrie agricole. Le travail relatif aux deux domaines de la pathologie des plantes et de la chimie est abordé de façon conventionnelle. Le travail exige la connaissance des principes et des théories qui régissent la pathologie des plantes et la chimie.</p>	2
<p><u>Responsabilités professionnelles</u></p> <p>Une orientation est donnée à la suite des examens quotidiens et hebdomadaires des résultats en fonction des activités attendues dans le cadre du programme du district. Il faut évaluer le travail du personnel technique du ministère pour s'assurer que les normes sont appliquées de façon convenable. Il faut faire des recommandations en vue de modifier les pratiques opérationnelles telles que l'établissement du calendrier ou la préparation des inspections. Il faut donner des conseils au personnel technique et à l'industrie sur l'interprétation et l'application des règlements et sur les méthodes de résolution des problèmes.</p>	2
<p><u>Responsabilités administratives</u></p> <p>Il faut utiliser les installations et, parfois, attribuer des tâches à d'autres employés. Il faut coordonner les activités avec le personnel technique du district, les associations industrielles, les fabricants et d'autres ministères.</p>	1
<p><u>Portée des recommandations et des activités</u></p> <p>Les renseignements et les résultats influent sur la réalisation des programmes, la marche des industries ou des commerces agricoles et la qualité des marchandises dans plusieurs domaines du programme dans les limites du district couverts par le poste.</p>	2

Directeur régional
EX

Gestionnaire de district
AG

Inspecteur principal
Nouvelle-Écosse
PI

Inspecteurs
PI
(4 postes)

Inspecteur principal
Halifax
PI

Inspecteurs
PI
(4 postes)

Inspecteur principal
Kentville
PI

Inspecteurs
PI
(3 postes)

— Chef de bureau
CR

— Agent de programme de district,
Produits végétaux et
pesticides
AG

— Agent de programme de district,
Fruits et légumes
AG

— Agent de programme de district,
Ovoproduits
AG

DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 3

Niveau: 3

Titre descriptif: Agent régional de programme
Normes de classement des bestiaux

Sous l'autorité du gestionnaire régional de programmes:

Donne des conseils au personnel régional, gestionnaires de district et inspecteurs inclus, sur l'application, conséquente et uniforme, des lois, des politiques et des méthodes qui régissent le programme de classement des boeufs, des porcs, des veaux, des agneaux et des moutons. Analyser les problèmes causés par des controverses au sujet de l'application du programme et des techniques. Cerner les problèmes, typiques à la région, que peut soulever la classification des bestiaux. Donne des conseils éclairés, des interprétations, des renseignements et des cours sur les lois et la politique à l'industrie, aux associations commerciales, aux producteurs, à d'autres ministères et à des organismes. Porter un jugement de valeur sur les inspections, les systèmes électroniques de classement, les systèmes électroniques de saisie des données et du matériel de détection de la viande de porc exsudative, les examens techniques, et les questions de législation et de politique. Recommander des changements à la politique et aux normes de classement.

Planifier, organiser et évaluer le programme de classement des bestiaux dans le cadre de la région, comprenant l'inspection des établissements et l'attribution de catégories à divers animaux. Examiner les données fournies par le système intégré de gestion (SIG). Étudier le rendement de la région par genre d'activité par rapport aux résultats attendus. Identifier les contradictions, analyser les facteurs qui les ont causées, et recommander des changements à apporter aux priorités des activités, à l'affectation des ressources humaines, à l'utilisation des ressources, aux révisions des méthodes d'inspections et de tests, et à la formation du personnel.

Élaborer un plan de travail annuel sur le contrôle des abattoirs et des établissements de préparation des viandes. Surveiller et vérifier les inspections, la qualité des pratiques de classification et l'interprétation des normes de classement. Accompagner les inspecteurs au cours des activités de classement et évaluer leur rendement en fonction des normes nationales de classement. Identifier les besoins de formation du personnel du ministère. Élaborer, planifier et diriger un enseignement étendu des procédés et des techniques de classement des bestiaux. Évaluer les programmes de formation. Discuter des problèmes locaux avec le personnel des bureaux de district et fournir des mises à jour sur des activités et des politiques régionales et nationales.

Préparer des analyses sur le classement des bestiaux de la région. Déterminer, prévoir et recommander les ressources financières et humaines requises. Établir les indicateurs de rendement. Recommander les buts opérationnels et des programmes à court et à long termes dans le domaine de la spécialité. Organiser et administrer dans la région le programme national de classement et faire des recommandations aux cadres nationaux de la spécialité. Participer à l'élaboration du plan opérationnel pluri-annuel national pour la région et pour la Division nationale de la spécialité. Évaluer les besoins en matériel technique et s'assurer que les instruments sont bien entretenus et bien calibrés.

Préparer et établir des enquêtes spéciales sur les conditions de l'industrie du classement des bestiaux et évaluer les tendances et les développements. Identifier les impératifs de l'offre et de la demande dans la région, la qualité des classements effectués, le cheptel de la région, les problèmes que soulèvent les maladies prédominantes, les conditions du marché de l'importation et de l'exportation, les systèmes de commercialisation disponibles et l'incidence des programmes des gouvernements provinciaux sur les activités du classement des bestiaux. Rédiger, sous forme de rapports, des sommaires

de l'information relative aux tests et aux relevés, pour distribution aux établissements de préparation des viandes, aux exportateurs et aux offices de commercialisation. Diagnostiquer les domaines à problèmes éventuels, évaluer les répercussions du programme régional sur les secteurs de l'industrie et recommander des lignes de conduite alternatives.

Travailler en collaboration avec la direction des établissements, les producteurs, les organismes de l'industrie et des représentants des ministères provinciaux et d'autres ministères fédéraux. Satisfaire aux plaintes.

<u>Particularités</u>	<u>Degré/ points</u>
<u>Nature des travaux</u> Les objectifs des travaux sont clairement définis dans les plans de travail régionaux et sont dans le cadre des lignes directrices nationales. Le travail implique des efforts continus dans un domaine de spécialité, celui de la science animale, et dans deux activités du programme, soit les normes de classement des bestiaux et les enquêtes spéciales, à caractère unique, faites sur place. Il implique aussi diverses activités de nature scientifique, telles que l'évaluation du programme de classement des bestiaux, et l'élaboration et la mise en oeuvre de nouveaux procédés et méthodes. Le travail exige l'organisation du programme régional du classement des bestiaux, d'enquêtes spéciales et de la formation du personnel.	3
<u>Complexité</u> Le travail exige l'utilisation de certaines données que l'on peut se procurer facilement dans les articles de la Loi sur les normes des produits agricoles du Canada et dans des manuels, et l'utilisation d'autres données que l'on peut trouver dans les registres des fabricants locaux. Le travail exige aussi l'arbitrage en matière de différends entre le personnel du ministère, la direction des établissements de préparation des viandes et les producteurs. Le titulaire du poste procède dans la région aux essais de nouveaux procédés et méthodes de classement et recommande des améliorations. Le travail exige une connaissance des principes et des théories de la science animale et des pratiques de l'industrie des produits de l'élevage des bestiaux de la région.	3
<u>Responsabilités professionnelles</u> Une orientation est donnée à la suite de chaque examen trimestriel des résultats par rapport à la prévision de la contribution régionale au programme national. Une orientation spéciale est donnée à la suite de la réception de plaintes. Le travail exige de faire une évaluation des résultats régionaux par rapport aux niveaux attendus des productivités régionale et à la politique du programme national. Il faut faire des recommandations pour faire en sorte que la contribution régionale à l'activité nationale soit telle que prévue. Il faut donner des conseils au personnel professionnel et technique et aux cadres de l'industrie des districts sur l'interprétation des politiques, des lois, des règlements et des lignes directrices, et sur la façon d'aborder les problèmes en vue de les résoudre.	3

Degré/
points

Responsabilités administratives

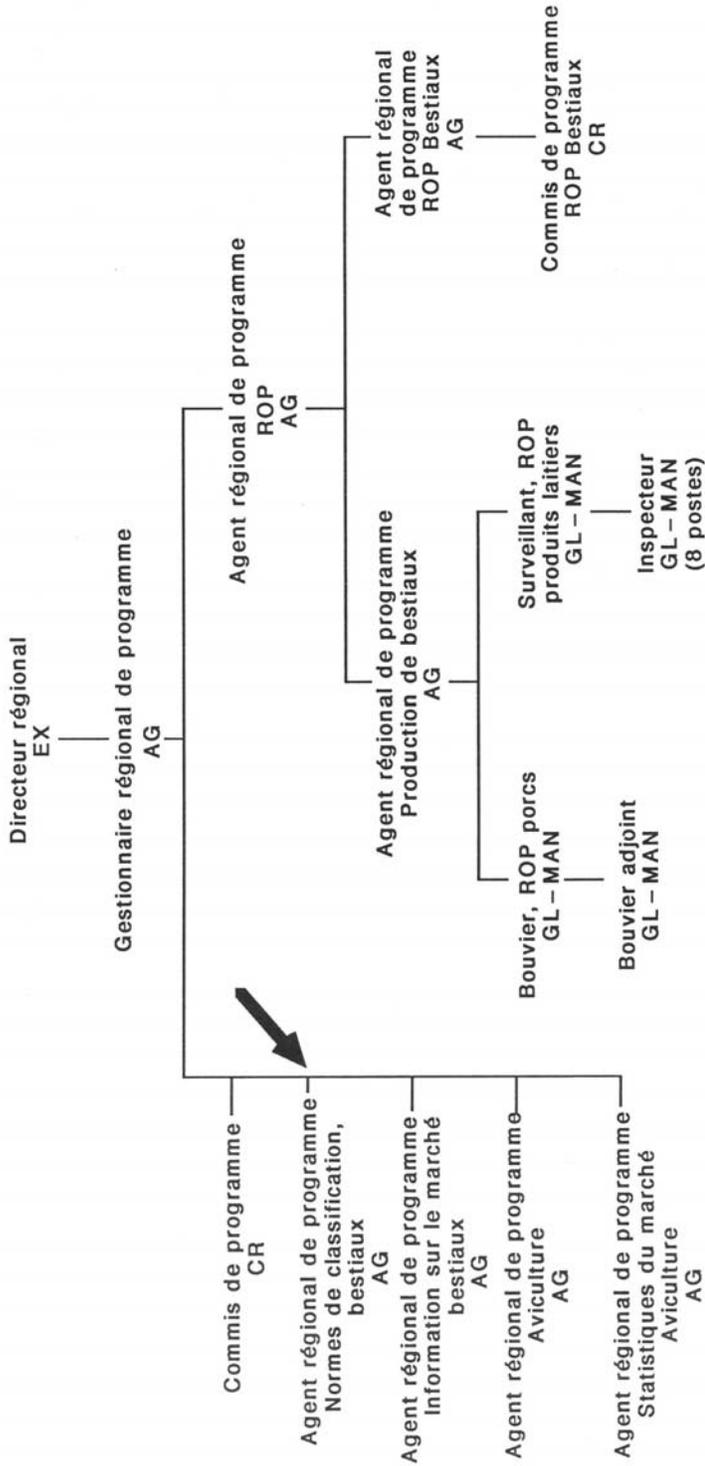
2

Il faut planifier le travail personnel, utiliser les installations et, parfois, attribuer des tâches à d'autres membres du personnel. Il faut coordonner les activités avec le personnel professionnel et technique régional du ministère, des organismes commerciaux, des producteurs et des autres ministères.

Portée des recommandations et des activités

3

Les décisions influent sur la réalisation des programmes et sur la marche des industries et des commerces agricoles dans un domaine de spécialité (classement des bestiaux) dans la région couverte par le poste. Les recommandations sur des mesures correctives et les décisions à prendre sur l'application des normes exercent un effet direct sur la qualité des marchandises produites. Des recommandations sont faites au gestionnaire régional du programme sur le retrait temporaire ou définitif des certificats, ou sur le besoin d'engager des poursuites judiciaires.



DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 4

Ni veau: 3

Titre descriptif: Agent régional de programme
Aliments du bétail et engrais chimiques

Sous l'autorité du gestionnaire régional du programme, production et protection des végétaux:

Donner des conseils au personnel régional, gestionnaires de districts et inspecteurs inclus, sur l'application, conséquente et uniforme, des lois, des politiques et des méthodes qui régissent le programme des aliments du bétail et des engrais chimiques. Analyser les problèmes soulevés par des controverses au sujet de l'exécution du programme et de techniques. Cerner les problèmes, typiques à la région, que peuvent causer la production et la distribution des aliments du bétail et des engrais chimiques. Fournir des conseils éclairés, des interprétations, des renseignements et des cours sur les lois et la politique à l'industrie, aux associations commerciales, aux producteurs, à d'autres ministères et à des organismes. Évaluer les techniques de l'inspection et les méthodologie des tests, les examens techniques et les questions de législation et de politique. Recommander des changements à la politique et aux normes de développement.

Planifier, organiser et évaluer le programme des aliments du bétail et des engrais chimiques dans le cadre de la région, comprenant l'inspection des provenderies et des établissements de production. Examiner les données fournies par-le système intégré de gestion (SIC). Déterminer le rendement de la région par genre d'activité en fonction des résultats attendus. Identifier les contradictions, analyser les facteurs qui les ont causées, et recommander des changements à apporter aux priorités des activités, à l'affectation des ressources humaines, à l'utilisation des ressources, aux révisions des méthodes d'inspections et de tests, et à la formation du personnel.

Élaborer un plan de travail annuel sur le contrôle des activités d'inspections. Surveiller et vérifier les inspections et la qualité des pratiques de classification des aliments du bétail et des engrais chimiques. Accompagner les inspecteurs et évaluer leur rendement. Identifier les besoins de formation du personnel. Élaborer, planifier et diriger un enseignement étendu des procédés et des techniques de l'inspection des aliments du bétail et des engrais chimiques. Évaluer les programmes de formation. Discute des problèmes locaux avec le personnel des bureaux de district et fournir des informations nouvelles sur des activités et des politiques régionales et nationales.

Préparer des analyses sur l'activité régionale des aliments du bétail et des engrais chimiques. Déterminer, prévoir et recommander les ressources financières et humaines requises. Établir les indicateurs de rendement. Recommander les buts opérationnels et des programmes à court et à long termes dans le domaine de la spécialité. Organiser, dans le cadre régional, le programme national de l'inspection et faire des recommandations aux cadres nationaux de la spécialité. Participer à l'élaboration du plan opérationnel pluri-annuel national pour la région et la Division nationale de la spécialiste. Évaluer les besoins en matériel technique.

Préparer et établir des enquêtes spéciales sur les conditions de l'industrie des aliments du bétail et des engrais chimiques, et évaluer les tendances et les développements. Identifier les impératifs de l'offre et de la demande dans la région, les marchandises disponibles, les conditions du marché de l'importation et de l'exportation, et l'incidence des programmes des gouvernements provinciaux. Rédiger, sous forme de rapports, des sommaires des renseignements sur les tests et les enquêtes; ces rapports sont distribués aux industries des aliments du bétail et des engrais chimiques, aux producteurs et aux associations commerciales. Diagnostiquer les domaines à problèmes éventuels, évaluer les répercussions du programme régional sur les secteurs de l'industrie et recommander des lignes de conduite alternatives.

Travailler en collaboration avec les propriétaires des provenderies et des fabriques, les producteurs, les organismes de l'industrie et les représentants des ministères provinciaux et d'autres ministères fédéraux. Satisfaire aux plaintes.

<u>Particularités</u>	<u>Degré/ points</u>
<u>Nature des travaux</u> Les objectifs des travaux sont clairement définis dans les plans de travail régionaux; ils sont dans le cadre des lignes directrices nationales. Le travail implique des efforts continus dans deux domaines de spécialité, ceux des aliments du bétail et des engrais chimiques, et dans plusieurs activités du programme comprenant des enquêtes approfondies sur l'incidence des additifs aux aliments du bétail. Il implique aussi diverses activités de nature scientifique, telles que le contrôle du programme d'inspection des aliments du bétail et des engrais chimiques, et l'élaboration de normes. Le travail exige l'organisation d'enquêtes spéciales, d'investigations et de formation dans la spécialité des aliments du bétail et des engrais chimiques.	3
<u>Complexité</u> Le travail exige la compilation et utilisation des données et des renseignements provenant de l'industrie réglementée. Les renseignements obtenus à partir des résultats des enquêtes sur les aliments du bétail et les engrais chimiques sont souvent en contradiction avec les réclamations de l'industrie; il faut donc procéder à une contre-vérification par de nouvelles enquêtes. Le travail exige aussi l'arbitrage des différends entre les laboratoires du ministère, l'industrie réglementée et les consommateurs. De nouveaux procédés et méthodes d'inspections sont mis à l'essai dans la région, et des recommandations d'améliorations sont faites. Le travail exige une connaissance des principes et des théories de la chimie, et des pratiques de l'industrie régionale de la production des aliments du bétail et des engrais chimiques.	3
<u>Responsabilités professionnelles</u> Une orientation est donnée à la suite de chaque examen trimestriel des résultats par rapport à la prévision de la part régionale de la contribution nationale au programme national. Une orientation est fournie sur des questions spécifiques à la suite de la réception des plaintes. Le travail exige une évaluation des résultats régionaux par rapport aux activités attendues dans le cadre de la spécialité des aliments du bétail et des engrais chimiques. Des recommandations sont formulées pour faire en sorte que la contribution régionale à l'activité nationale soit telle que prévue. Il faut donner des conseils au personnel professionnel et technique et au secteur privé des districts sur l'interprétation des politiques, des lois, des règlements et des lignes directrices, et sur la façon d'aborder les problèmes en vue de les résoudre.	3

Degré/
pointsResponsabilités administratives

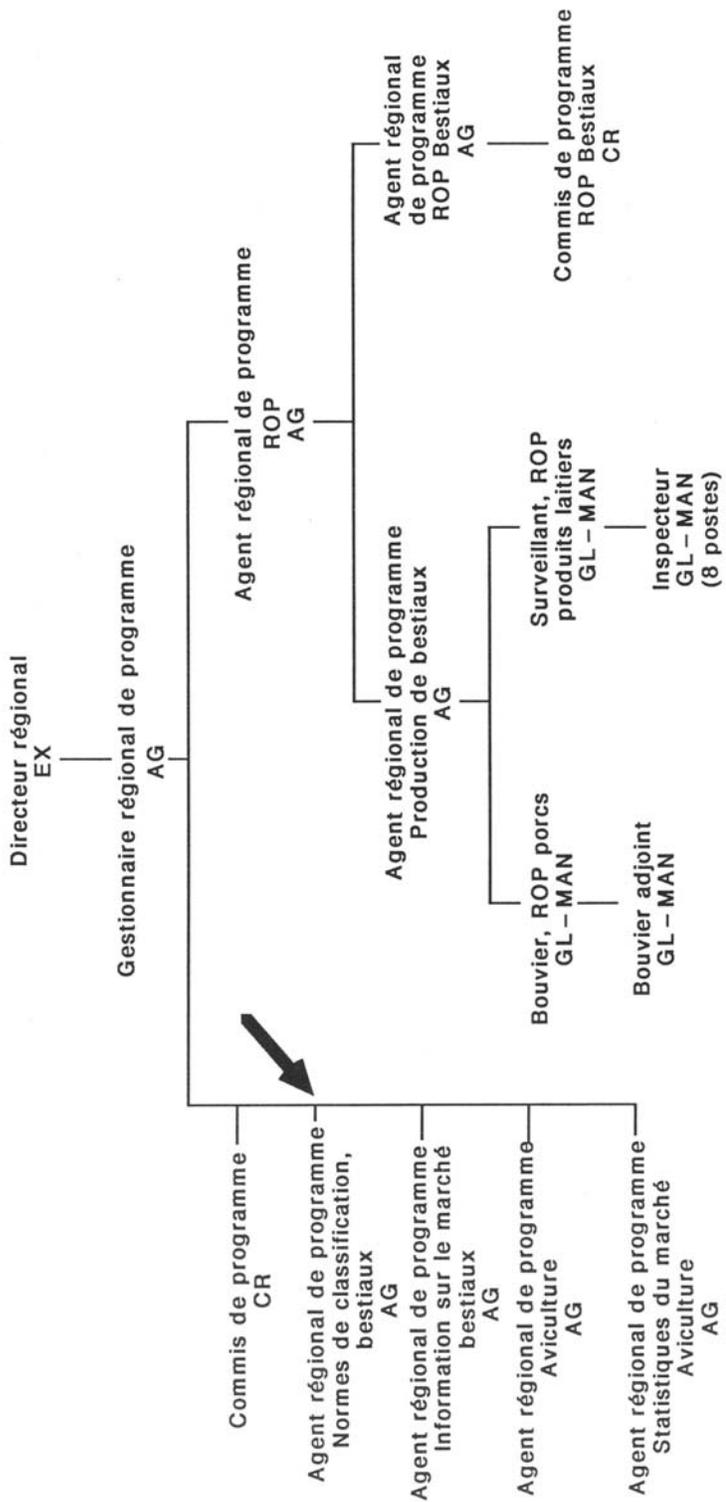
2

Il faut planifier le travail personnel, utiliser les installations et, parfois, attribuer des tâches à d'autres membres du personnel. Il faut coordonner les activités avec le personnel professionnel et technique régional du ministère, les associations de l'industrie, les fabricants et d'autres ministères.

Portée des recommandations et des activités

3

Les décisions influent sur la réalisation des programmes et sur la marche des industries et des commerces agricoles dans deux domaines de spécialité (aliments du bétail et engrais chimiques) dans la région couverte par le poste. Les recommandations sur des mesures correctives et les décisions prises sur l'application des normes exercent un effet direct sur la qualité des marchandises fabriquées. Des recommandations sont faites au gestionnaire régional du programme sur le retrait temporaire ou définitif des certificats, ou sur le besoin d'engager des poursuites judiciaires.



DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 5

Ni veau: 4

Titre descriptif: Gestionnaire de district, London

Sous l'autorité du directeur régional, Ontario:

Planifier, organiser, diriger et contrôler la mise en oeuvre de programmes qui régissent la production et la transformation des produits laitiers, des fruits et des légumes, du bétail, de la volaille, et des produits végétaux, et qui, de plus, sont destinés à s'assurer qu'un vaste choix de plantes et de matières végétales ne sont pas atteintes de maladies. Évaluer et contrôler les activités des programmes dans le district pour s'assurer que les normes de qualité sont appliquées de façon uniforme et que les programmes sont réalisés de façon compatible avec les conventions nationales et internationales.

Évaluer et contrôler les activités des programmes dans le district pour s'assurer de l'uniformité des normes de qualité et de l'exécution des programmes. Porter un jugement sur les recommandations que fait l'industrie agricole réglementée au sujet des normes de qualité. Évaluer l'efficacité du travail sur le terrain et en laboratoire. Donner des directives relatives aux mesures correctives à prendre. Définir les objectifs et les lignes directrices du district. Fixer les buts des programmes opérationnels à court et à long termes, et déterminer les besoins en ressources financières et humaines. Faire des recommandations au sujet de l'élaboration de plans opérationnels pluri-annuels régionaux et nationaux. Établir les priorités en ce qui concerne les inspections, les enquêtes spéciales, les enquêtes et d'autres activités. Réaffecter les ressources dans le cadre du district et s'assurer de la mise en oeuvre des procédés utilisés pour atteindre les buts des programmes. S'assurer que les activités des programmes dans le district sont coordonnées avec les activités des producteurs, des ministères provinciaux et d'autres ministères fédéraux.

Diriger et coordonner le travail des employés du district dans plusieurs bureaux de sous-districts. Sélectionner et former les membres du personnel et évaluer leur rendement. Élaborer la structure opérationnelle et recommander la classification des postes. Résoudre des problèmes de relations avec le personnel et agir en qualité d'intime de la direction au cours de la première étape des procédures de règlement des griefs.

Contrôler la progression des activités d'enquête et d'application des règlements. Porter un jugement sur des cas de litiges éventuels et recommander au Directeur régional les mesures à prendre. Donner des conseils à ses subalternes sur les fonctions opérationnelles et de direction. Planifier les programmes de formation destinés à améliorer le rendement du personnel du district, comme, par exemple, dans l'application des normes d'inspection, des critères des catégories et de la gestion du travail. Régler les différends plus sérieux qui peuvent surgir entre les superviseurs du district et les cadres supérieurs de l'industrie agricole, les producteurs et les offices de commercialisation.

Évaluer le contenu et les recommandations des rapports et des enquêtes spéciales. Évaluer leur incidence sur les récoltes, la production animale et la transformation des viandes dans le district en fonction de la diffusion des techniques, de la production, des débouchés et de la capacité de transformation des produits dans le cadre des programmes d'inspection des denrées gérées par la Direction. Donner des conseils à l'industrie réglementée sur les techniques et le matériel de transformation en vue d'améliorer l'efficacité des établissements et la qualité des produits.

Diriger, dans le cadre des programmes d'inspection des denrées gérées par la Direction, la diffusion des innovations techniques parmi les producteurs et les représentants des industries par le déploiement de spécialistes des catégories techniques, professionnelles et scientifiques qui ont pour tâche de résoudre des problèmes précis. Donner des renseignements aux représentants de l'industrie sur la refonte des politiques, des programmes et des lois du ministère.

Étudier et évaluer les rapports et les propositions de modifications aux programmes que lui soumettent ses subordonnés. Recommander des modifications à apporter aux méthodes d'inspection, aux procédés, aux conceptions de programmes et aux exigences des actes législatifs.

Travailler en collaboration avec des fonctionnaires d'autres ministères fédéraux d'autre paliers, de gouvernement et de gouvernements étrangers, des producteurs, des organisations de l'industrie, ainsi qu'avec le secteur de l'importation et de l'exportation.

Particularités

Degré/
points

Nature des travaux

4

Le travail exige la définition des objectifs de réalisation des programmes du district établis selon les lignes directrices nationales et régionales. Le travail implique des efforts continus dans divers domaines de spécialités dans le district: élevage du bétail, aviculture, produits laitiers, fruits et légumes, production et protection des végétaux, et dans plusieurs activités de programmes incluant les inspections, l'application des règlements, la consultation, l'indemnisation et le développement économique. Le travail implique un grand nombre d'activités administratives et scientifiques: recommandations sur les ressources financières, matérielles et humaines requises pour la mise en oeuvre des programmes du district; contrôle des inspections de la production et de la distribution des produits laitiers, des fruits et légumes, du bétail, de la volaille et des produits végétaux; évaluation des constatations des enquêtes biologiques spéciales. Le travail exige la planification, l'intégration et l'organisation des programmes d'inspection, d'enquête, de consultation et d'enquête spéciale dans le district; il faut aussi faire des recommandations d'amendements aux règlements et aux lois.

Complexité

4

Le travail exige de choisir et d'utiliser des données qui doivent être obtenues par la création de sources dans le district et l'investigation sur ces sources. Les renseignements se rapportant aux programmes du district étant fortement contradictoires et incompatibles doivent souvent être corroborés par des études périodiques à long et à court termes. Le travail exige aussi de résoudre des problèmes qui existent entre des ministères provinciaux et étrangers et d'autres ministères fédéraux du district, et les producteurs et l'industrie. Il faut élaborer de nouveaux moyens opérationnels pour mener à bonne fin dans le district les activités de plusieurs programmes. Le travail exige une connaissance des principes, des théories et des pratiques de la science agricole et des innovations techniques dans les industries apparentées du district.

Degré/
PointsResponsabilités professionnelles

4

Une orientation est donnée par le directeur régional à la suite de l'examen annuel des buts et des objectifs relatifs à la nature des ressources disponibles et, de la part du gestionnaire régional des programmes, d'une orientation au sujet de la prévision de la contribution du district aux programmes régionaux définis. Le travail exige l'évaluation des décisions prises par le personnel du district. Il faut faire des recommandations sur la façon d'aborder le travail pour faire en sorte que, dans les divers domaines de spécialité, la contribution prévue du district à l'activité régionale soit rendue opérationnellement possible. Il faut donner des conseils au personnel professionnel et technique et à l'industrie de l'agriculture dans le district de London sur l'interprétation des règlements, des lignes directrices et des méthodes qui s'appliquent aux diverses spécialités.

Responsabilités administratives

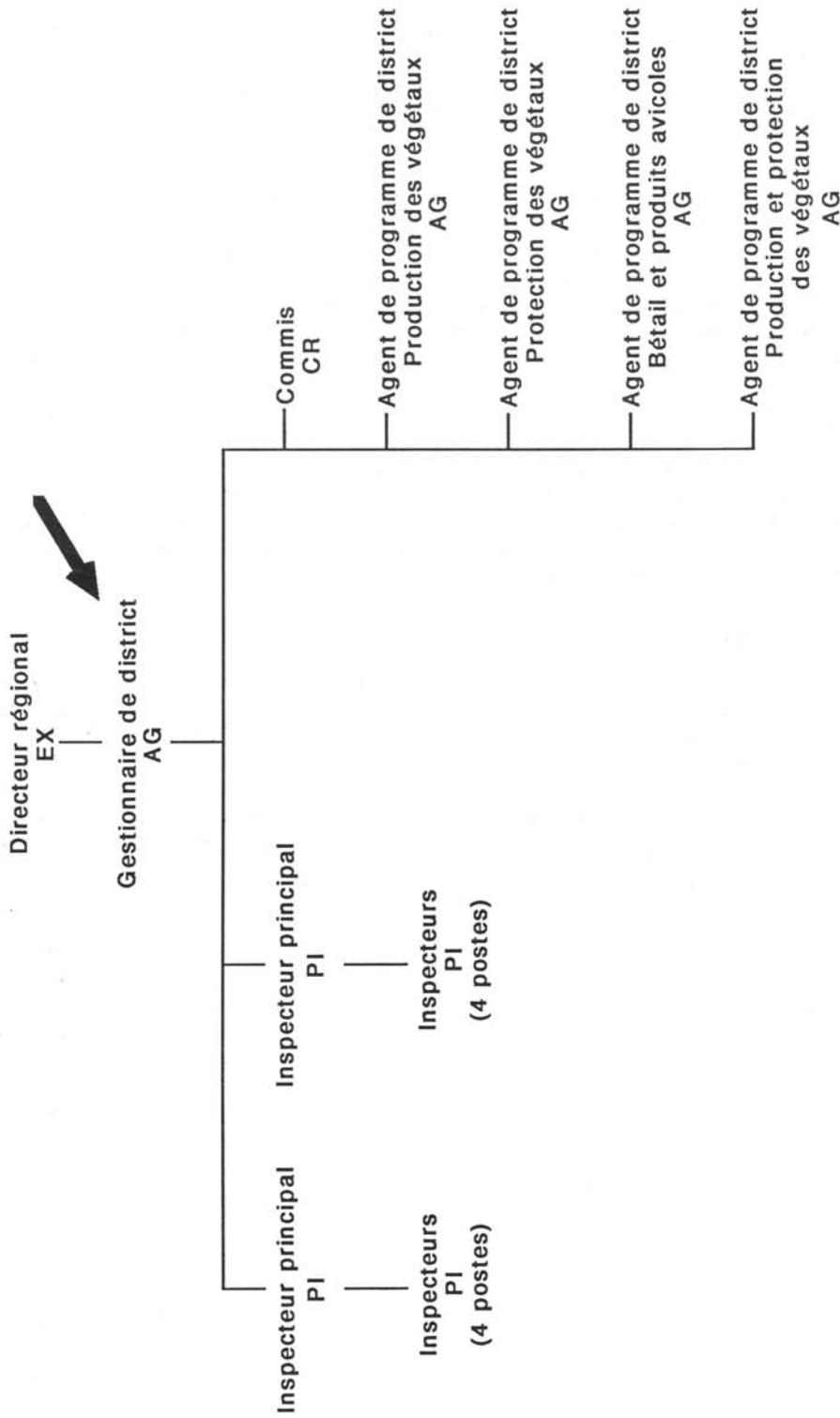
5

Il faut planifier, contrôler et approuver les dépenses de fonds et diriger un personnel important qui exécute plusieurs programmes dans le district de London. Il faut coordonner les activités du district dans plusieurs domaines des programmes avec le personnel des programmes régionaux du ministère, des associations de l'industrie, des ministères étrangers et d'autres ministères fédéraux.

Portée des recommandations et des activités

4

Les décisions et recommandations influent sur la direction et la réalisation des programmes, le développement économique, et sur le lancement et le maintien des industries ou des entreprises agricoles dans plusieurs domaines de spécialisation au sein du district géré par le titulaire. Les décisions sur l'affectation des ressources du ministère et l'échelonnement du travail ont des répercussions sur le succès commercial des producteurs. Les recommandations soumises au sein des comités s'occupant des ententes de développement économique régional (EDER) influent sur le développement de l'industrie agricole dans le district.



DESCRIPTION DE POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère; 6

Niveau: 5

Titre descriptif: Gestionnaire régional de programme
Production et protection des végétaux

Sous l'autorité du directeur régional :

Planifier et contrôler les programmes régionaux de conformité et de consultation en matière de santé et de sécurité, qui comprennent des activités d'inspection, d'enquête, de contrôle de la qualité et de l'application des règlements dans les catégories des semences, des aliments du bétail, des engrais chimiques, des pesticides, des inspections phytosanitaires des plantes, des produits végétaux et des matières végétales. Contrôler les résultats des inspections et des travaux de laboratoire dans la région, et examiner et évaluer les activités des programmes. Négocier les charges de travail des enquêtes, des investigations et des inspections qui s'étendent sur plusieurs districts afin que le travail puisse s'effectuer de façon uniforme et conforme; négocier aussi des projets d'enquêtes biologiques spéciales. Identifier les besoins en formation dans des domaines relatifs aux programmes et s'assurer que les programmes de formation sont réalisés. Étudier les questions controversées et recommander des solutions. Donner au personnel, à l'industrie et à d'autres organismes l'interprétation des lignes directrices et des procédés du ministère, surtout dans des domaines juridiquement ambigus. Élaborer et rédiger des politiques, des lignes directrices et des procédés, nouveaux ou révisés, de nature opérationnelle ou de conformité.

Élaborer le plan de travail régional annuel. Évaluer les possibilités d'analyses et d'inspections dans la région. Évaluer les tendances relatives à la santé et à la sécurité, la production, la technologie, au transport, à la commercialisation et au contrôle qualitatif et phytosanitaire de l'industrie de la production et de la protection des végétaux. Élaborer des procédés et des spécifications, nouveaux ou modifiés, des activités régionales. Examiner la valeur des activités d'inspections et de projets. Concevoir des projets et négocier la participation des districts. Vérifier, examiner et évaluer le rendement régional en fonction des buts poursuivis, et recommander des stratégies destinées à corriger les déviations.

Négocier des accords de partage des travaux avec des fonctionnaires du gouvernement de l'Alberta, les universités et l'industrie, pour rendre plus faciles les efforts du travail coopératif et pour réaliser des projets destinés à identifier et à neutraliser les parasites qui sont nuisibles aux récoltes, à la sylviculture et à certaines espèces de plantes horticoles. Négocier des accords similaires de partage des travaux avec Santé et Bien-être social Canada, Consommation et Corporations Canada, Environnement Canada et d'autres directions générales d'Agriculture Canada.

Diriger les enquêtes sur la violation des règlements relatifs à la santé et à la sécurité, à la qualité des produits et aux normes de la sous-traitance. Prendre en charge les inquiétudes exprimées par les producteurs, les consommateurs et les associations commerciales. Apaiser les conflits graves qui éclatent dans la région entre les cadres du secteur privé et les fonctionnaires affectés aux spécialités de la production et de la protection des végétaux.

Faire des recommandations au sujet de décisions importantes sur l'application des règlements qui peuvent avoir de graves contrecoups socio-économiques. Présider des audiences où sont impliquées des sociétés nationales ou multinationales qui sont en affaires dans la région et recommander des poursuites judiciaires ou le retrait des certificats lorsque jugé nécessaire.

Examiner les tendances et les pratiques du secteur privé, les opinions légales, les décisions des tribunaux, les interprétations et la législation. Recommander des changements aux règlements pour corriger les faiblesses de la législation et pour assurer la compatibilité avec les lois provinciales et l'évolution technologiques. Étudier si les propositions relatives aux règlements et à la consultation peuvent être mises à exécution ainsi que leur incidence sur les programmes régionaux.

Donner au personnel et aux cadres régionaux des conseils sur la façon dont les nouvelles tendances, techniques, lois et politiques influent sur les programmes. Informer et renseigner l'industrie et d'autres groupes intéressés sur les programmes relatifs à la production et à la protection des végétaux.

Travailler en collaboration avec des fonctionnaires haut placés de son ministère ou d'autres ministères, avec d'autres paliers de gouvernement, des gouvernements étrangers, des maisons d'enseignement, des industries, des groupements de consommateurs et des associations professionnelles.

Administrer la section de la production et de la protection des végétaux de la région de l'Alberta, comprenant la gestion des années-personne, des salaires et des fonds de fonctionnement et de capital. Définir la structure et les responsabilités des effectifs. Sélectionner, former, conseiller et évaluer le personnel. Trouver des solutions aux problèmes relatifs au rendement du travail et à la discipline. Représenter la direction générale au cours des procédures de griefs et des réunions entre le syndicat et la direction.

Degré/
points

Particularités

Nature des travaux

5

Le travail exige de définir les objectifs du programme portant sur la production et la protection des végétaux dans la région de l'Alberta établis selon les lignes directrices nationales. Le travail implique des efforts continus au niveau régional dans plusieurs domaines de spécialités: pathologie des plantes, entomologie et toxicologie; étude poussée des tendances, des pratiques et des politiques dans le domaine de la production et de la protection des végétaux, et poursuite de plusieurs études dans des domaines variés comme ceux de l'entomologie (spongieuse) et de la microbiologie (nématode doré). Le travail implique un grand nombre d'activités de nature administrative ou scientifique, telles que l'évaluation du rendement des programmes régionaux d'inspection, la prise de dispositions nécessaires pour assurer la formation scientifique et technique, et les offres de conseils. Il faut procéder à la planification et à l'organisation des services régionaux de la production et de la protection des végétaux, de l'inspection, de la vérification et de la consultation; il faut aussi faire des recommandations sur les politiques, les programmes et les stratégies qui entrent dans le cadre des programmes nationaux relatifs à la production et à la protection des végétaux.

Complexité

5

Le travail exige de choisir et d'utiliser des données et des renseignements qu'il peut trouver dans des manuels, des lignes directrices, des sources de l'industrie régionale et des publications scientifiques. L'information relative à la production et à la protection des végétaux doit être corroborée par des études spéciales et des analyses critiques. Il faut rendre des sentences arbitrales au nom de son personnel en cas de différends graves avec l'industrie et le grand public lorsque les règlements sur la qualité des produits ne sont pas respectés, ou en cas de différends de nature juridictionnelle entre des ministères fédéraux. Il faut élaborer de nouveaux procédés ou de nouveaux moyens d'aborder au niveau régional les programmes relatifs à la production

Degré/
points

et à la protection des végétaux (la dérèglementation, par exemple). Le travail exige la connaissance des principes, des théories et des pratiques de l'entomologie et de la pathologie, ainsi que des pratiques de l'industrie, des progrès techniques réalisés et de leur incidence sur les besoins nationaux en matière de réglementation.

Responsabilités professionnelles

5

Une orientation est donnée par le directeur régional à la suite de l'examen annuel des buts du programme relatifs à la nature des ressources disponibles et, de la part du directeur du programme national, d'une orientation au sujet de la prévision de la contribution régionale au programme national. Le travail exige une évaluation des résultats des études. Des recommandations sont faites sur des modifications à apporter aux activités courantes du programme, ou sur la mise sur pied de nouveaux programmes relatifs à la production et à la protection des végétaux. Il faut donner des conseils autorisés au personnel du ministère et à l'industrie agricole nationale au sujet des programmes, des politiques, des lois, des règlements et des lignes directrices qui se rapportent à la spécialité de la production et de la protection des végétaux.

Responsabilités administratives

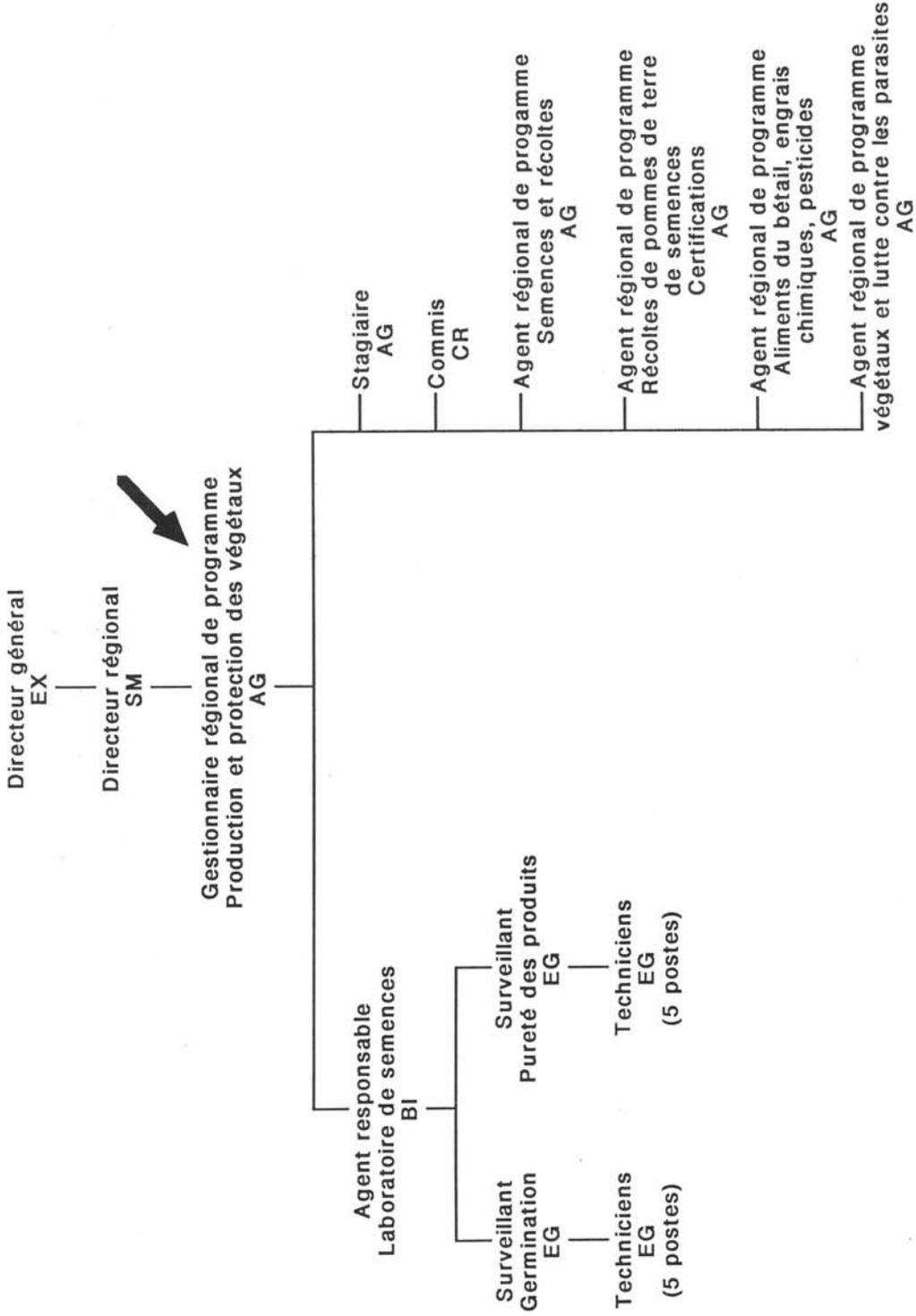
4

Il faut planifier et contrôler l'utilisation des installations régionales, et diriger un personnel professionnel et un laboratoire de semences qui réalisent dans la région de l'Alberta le programme de la production et de la protection des végétaux. Il faut coordonner les activités régionales dans le domaine de la spécialité de la production et de la protection des végétaux avec les fonctionnaires de l'administration centrale et régionale et avec l'industrie, les associations nationales et provinciales, les ministères des pays étrangers et d'autres ministères fédéraux.

Portée des recommandations et des activités

4

Les décisions influent sur l'élaboration, l'exécution et la réalisation des programmes et sur le développement économique, ainsi que sur la création et la survie des industries et des commerces agricoles dans les domaines de la spécialité de la production et de la protection des végétaux dans la région de l'Alberta couverte par le poste. Les recommandations exercent un effet direct sur les définitions des politiques nationales relatives à la production et à la protection des végétaux. La tenue des audiences de justifications qui précèdent le retrait temporaire ou définitif des certificats ou des enregistrements ont des répercussions sur la continuité des activités économiques de la région. Des recommandations sont faites à l'administration centrale sur l'annulation des enregistrements.



DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 7

Niveau: 5

Titre descriptif: Directeur associé
Produits laitiers

Sous l'autorité du directeur, Division des produits laitiers, des fruits et légumes:

Diriger les activités de développement, de sciences et de techniques, d'actes déclaratoires et de législation destinées à planifier, à organiser, à évaluer et à vérifier les programmes nationaux relatifs à l'inspection des produits laitiers (beurre, fromages, yogourts, crèmes glacées, lait écrémé en poudre). Définir les objectifs, les priorités et les buts précis de la réglementation de l'industrie nationale des produits laitiers et de la réglementation des produits importés. Évaluer les étapes successives de l'exécution du programme et la façon dont l'industrie réglementée se conforme aux normes. Recommander les affectations des ressources nécessaires à la réalisation du programme.

Élaborer les programmes de contrôle de la qualité, d'examen et de vérification destinés à assurer à travers le Canada la crédibilité et l'uniformité des inspections et des données analytiques. Définir, pour toutes les régions, les objectifs analytiques et du contrôle de la qualité des inspections. Identifier les besoins d'études d'efficacité en laboratoire, et d'activités d'inspection et de consultations; identifier aussi les objectifs de la qualité du travail qu'exécutent les laboratoires régionaux. Évaluer le rendement des programmes régionaux et recommander des mesures correctives.

Diriger l'élaboration de nouvelles stratégies des programmes nationaux et internationaux relatifs à l'inspection des produits laitiers et du contrôle de l'étiquetage des aliments que véhiculent les maladies. Diriger l'amélioration et la réalisation des programmes conjoints du fédéral et des provinces relatifs à l'inspection des produits laitiers et aux contrôles réglementés pour la protection des consommateurs canadiens.

Étudier et évaluer et déterminer, conjointement avec les cadres supérieurs de Santé et Bien-être social Canada, les modifications de caractère épidémiologique proposées aux règlements sur les aliments et drogues et déterminer si elles sont acceptables et opérationnellement et techniquement exécutables, ainsi que leur équilibre coûts-avantages et leur incidence sur les produits laitiers, l'industrie et le programme de l'inspection des aliments.

Diriger la mise en oeuvre de la recherche sur la salubrité des aliments ayant rapport aux produits laitiers et à l'élaboration des politiques nationales sur les normes de salubrité et d'exportation. Participer à l'établissement des normes et des codes internationaux comme, par exemple, la révision du Codex Alimentarius.

Évaluer l'efficacité des lois, des politiques, des règlements et des programmes relatifs à l'application de la Loi sur les normes des produits agricoles du Canada. Diriger le développement et l'amélioration de la législation, telles les modifications à la Loi sur les produits laitiers du Canada et les règlements sur les produits laitiers. Trancher les cas d'application de règlements, de certifications et d'enregistrements litigieux.

Travailler en collaboration avec Santé et Bien-être social Canada, Pêches et Océans Canada, Consommation et Corporations Canada, Expansion industrielle régionale, la Commission canadienne des produits laitiers et les ministères provinciaux pour combler les lacunes des règlements et supprimer leur double emploi, et pour vérifier les nouveaux règlements relatifs à l'inspection des aliments. Assurer la réglementation du mouvement de l'importation et de l'exportation des produits laitiers, et examiner les installations de production et de transformation, ainsi que les systèmes d'inspection des pays étrangers. Entrer en consultation et en négociation avec les fonctionnaires des pays étrangers pour abaisser les barrières douanières de nature non tarifaire qui empêchent les échanges entre les pays. Négocier avec les gouvernements provinciaux la fourniture des services d'inspection. Encourager le maintien du système d'inspection fédéral-provincial pour se conformer aux exigences pour fins d'exportation des pays étrangers.

Faire partie des comités consultatifs du gouvernement - consommateurs et gouvernement - industrie, sur la salubrité des aliments, les normes, les catégories et les innovations technologiques comme, par exemple, l'état des succédanés, tels les succédanés de fromages. En sa qualité de directeur, représenter le ministère au conseil d'administration du Conseil national de l'industrie laitière, de la Commission canadienne du lait et de la Fédération canadienne des producteurs de lait. Procéder à la mise en valeur des programmes et des politiques relatifs aux produits laitiers auprès de l'industrie réglementée et des marchés internationaux. Donner des conseils aux cadres supérieurs du ministère et du gouvernement, à l'industrie et au grand public sur le programme national de l'inspection des produits laitiers.

Diriger la Division des produits laitiers, comprenant la gestion des années-personne et des fonds de fonctionnement. Sélectionner, former, conseiller et évaluer le personnel.

Degré/
points

Particularités

5

Nature des travaux

Le travail exige de définir les politiques nationales et les objectifs du programme relatifs à la spécialité des produits laitiers. Le travail porte sur un domaine de spécialité du programme national, celui des produits laitiers. Il implique des études poussées sur les tendances, les politiques et les programmes des industries et des marchés des produits laitiers canadiens et étrangers. Le travail implique diverses activités de nature administrative et scientifique, telles que l'évaluation opérationnel des programmes et de la législation, et les règlements nationaux et internationaux sur l'inspection, la classification, et la santé et la sécurité. Il faut planifier et organiser les programmes nationaux sur l'enregistrement des établissements laitiers, les laboratoires, la production, l'inspection, la classification, la législation et l'étiquetage, l'enseignement et la réglementation.

Complexité

5

Le travail exige de faire une sélection de données à partir de sources étrangères et canadiennes, et assembler et évaluer des données obtenues à la suite d'études et d'enquêtes poussées. Il faut analyser et valider l'information fournie par les enquêtes sur les produits laitiers avant de l'utiliser. Le travail exige aussi de trouver des solutions aux problèmes qui pourraient exister entre les organismes gouvernementaux et l'industrie agricole, tant canadienne qu'étrangère. Il faut élaborer de nouvelles stratégies pour promouvoir l'industrie laitière au Canada. Ce travail exige une connaissance des théories et des principes de la science des produits laitiers et des pratiques agricoles, nationales et internationales, relatives à la production et à la commercialisation des aliments.

Degré/
pointsResponsabilités professionnelles

5

À la suite de l'examen annuel portant sur la réalisation du programme des produits laitiers par rapport aux objectifs nationaux, le directeur donne une orientation sur le mandat du programme national des produits laitiers. Le travail exige une évaluation du résultat des études. Des recommandations sont faites sur des modifications aux activités courantes du programme ou sur la création de nouveaux programmes relatifs aux produits laitiers. Des conseils autorisés sont donnés au personnel du ministère et aux industries nationales et internationales des produits laitiers sur divers sujets, incluant ceux des normes de santé et de sécurité, des services d'inspection et de l'élaboration de règlements canadiens.

Responsabilités administratives

4

Planifier et contrôler l'organisation, l'évaluation et la vérification du programme national de l'inspection des produits laitiers, et recommander les dépenses du fonds de fonctionnement et de recherche attribué au programme des produits laitiers. Diriger un personnel professionnel qui réalise le programme national des produits laitiers. Coordonner les activités nationales et internationales dans le domaine de la spécialité des produits laitiers avec le personnel régional du ministère, les associations nationales, les organismes de réglementation internationaux, des ministères des pays étrangers et d'autres ministères du gouvernement canadien. Coordonner l'élaboration des normes à l'échelle du Canada pour satisfaire aux exigences des organismes de réglementation étrangers.

Portée des recommandations et des activités

5

Les décisions et les recommandations influent sur l'élaboration, la mise en oeuvre et la réalisation des programmes nationaux et internationaux, le développement économique, et la création et la continuité des industries ou des commerces agricoles et alimentaires nationaux dans un domaine de spécialité, celui des produits laitiers. Les décisions prises sur les politiques, les règlements et les normes exercent un effet direct sur les coûts de fonctionnement associés à l'industrie nationale. Les recommandations faites au sujet des normes du codex international ont une incidence sur le marché de l'importation et de l'exportation des produits laitiers. Les décisions finales sur le retrait des enregistrements des entreprises commerciales influent sur l'abandon ou la poursuite des activités économiques individuelle sur le plan national.

